



DEPARTEMENT DE LA NIEVRE  
COMMUNE D'ANNAY

AR Prefecture

058-215800079-20260331-0282026-DE  
Reçu le 17/04/2026

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 31 MARS 2026

A 18H30 HEURES SALLE PARDIEU

Nombre de membres

Nombre de membres

Afférents au conseil Municipal : 9

Présents : 8 (+ 1 pouvoir)

Qui ont pris part au vote : 8 (+ 1 pouvoir)

Vote

Votants : 8 (+ 1 pouvoir)

Dont procuration : 1

Pour : 9

Contre :

Abstention

L'an deux mil vingt-six, le trente et un mars à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune d'Annay s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Éric Castille, Maire, en session ordinaire.

**Étaient présents :** Mrs : Éric Castille, Yoann Rousseau, Marc Rousselot, Serge Havard, Thierry Bardez  
Mmes : Gwenaëla Pacheu, Patricia Gomez, Florence Castille

**Procurations :** Mme Melissa Palao (pouvoir à Marc Rousselot)

**Étaient excusés :** :

**Secrétaire de séance :** Mme Gwenaëla Pacheu

Date de la convocation

Date d'affichage

Le 23 mars 2026

Objet

Désignation des délégués  
représentant la commune au sein  
de l'Association des Communes  
forestières de Bourgogne-Franche-  
Comté

**VU :** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu :** les statuts de l'Association des Communes forestières de Bourgogne-Franche-Comté ;

**CONSIDÉRANT :** que la commune est adhérente à l'Association des Communes forestières de Bourgogne-Franche-Comté ;

**CONSIDÉRANT :** qu'il convient de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour représenter la commune au sein de cette association ;

Numéro de la délibération

028-2026

Acte rendu exécutoire après

Dépôt en Sous-Préfecture le :

Le 02 avril 2026

Publication faite le :

Le 02 avril 2026

Pour extrait conforme

Signature du secrétaire de séance

Mme Gwenaëla Pacheu

Signature de M. Castille

M. Éric CASTILLE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **DÉSIGNE** en qualité de délégué titulaire :  
M. Thierry BARDEZ
- **DÉSIGNE** en qualité de délégué suppléant :  
M. Serge Havard

- **AUTORISE** le Maire à accomplir toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De désigner les membres des commissions telles que présentées ci-dessus.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.